



# Pourquoi Bonaparte a-t-il rétabli l'esclavage ? La Fondation pour la mémoire de l'esclavage publie une vidéo et une Note

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage rend accessible au grand public des connaissances sur l'histoire de l'esclavage, qui appartient au grand récit de l'histoire de France.

A l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage revient sur l'une de ses décisions les plus controversées : le rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises en 1802. Comment comprendre que le premier Etat européen à avoir aboli l'esclavage dans ses colonies en vient à le rétablir, fait unique dans l'histoire du monde ?

Cette décision a eu des conséquences importantes. Elle s'est d'abord traduite par le maintien ou la remise en esclavage de 300 000 personnes pour 46 ans dans les colonies françaises, jusqu'à l'abolition définitive en 1848. Elle a également conduit à l'indépendance de Haïti, et contribué, de ce fait, à l'échec final de la grande ambition coloniale de Bonaparte aux Amériques. La Fondation propose deux ressources nouvelles pour comprendre et approfondir et contribuer ainsi à un récit national plus juste et ouvert :

1. Une vidéo pour comprendre : « Pourquoi Napoléon a-t-il rétabli l'esclavage ? ». En 3 minutes, l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur cet événement.

## Voir la vidéo

- 2. Une Note de la Fondation publiée pour approfondir :
  - « Napoléon colonial : 1802, le rétablissement de l'esclavage »

Elle comprend un article historique cosigné par quatre historiens spécialistes de la période, Marcel Dorigny, Bernard Gainot, Malik Ghachem et Frédéric Régent, une bibliographie, une iconographie et des extraits de textes de l'époque.

Un document présentant l'état des connaissances actuelles sur cette décision de Bonaparte et son contexte.

## **Lire la Note**

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage présentera à la presse, le 27 avril prochain le programme du Mois des Mémoires 2021, année du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Taubira qui a reconnu l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité.



- La Fondation est chargée de la salle du rétablissement de l'esclavage à la grande exposition Napoléon de la Villette qui présente les originaux historiques liés au rétablissement de l'esclavage par Bonaparte, signés de sa main. <u>Communiqué de presse FME du 10/02/2021</u>
- Jean-Marc Ayrault, président de la FME, a publié une <u>tribune dans Le Monde</u> le 15/03/2021 à propos des enjeux mémoriels actuels (bicentenaire de Napoléon, Algérie, esclavage).

### LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une fondation reconnue d'utilité publique, privée et autonome, créée en novembre 2019 qui agit pour l'intérêt général et la cohésion nationale. Son action est soutenue par l'Etat et des partenaires privés qui partagent son projet. Elle agit en collaboration avec la société civile, les territoires, le monde de la recherche, de la culture, des médias et de l'éducation pour transmettre l'histoire de l'esclavage mais aussi parler de ses héritages, par la culture, et pour la citoyenneté.

La FME est présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre, et gouvernée par un conseil d'administration réunissant ses principaux soutiens, de grands partenaires institutionnels, des représentants associatifs et des personnes qualifiées. Son comité de soutien est présidé par Christiane Taubira, ancienne garde des sceaux, et son conseil scientifique par Romuald Fonkoua, professeur de littérature francophone à la Sorbonne. Sa directrice est Dominique Taffin, archiviste paléographe et ancienne directrice des archives départementales de la Martinique. Son équipe reflète la diversité culturelle qu'elle promeut dans ses valeurs.

www.memoire-esclavage.org

### **Contact presse**

Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Armelle Chatelier: 06 88 17 68 25 / communication@fondationesclavage.org

